

LA CRAU

une ville à la campagne

JUILLET - AOÛT 2020



SOMMAIRE



DOSSIER COVID-19

Pages 4-9



VIE MUNICIPALE

Pages 10-14



INFOS DU JIS

Page 15



MANIFESTATIONS ESTIVALES

Pages 16-17



INFOS LOCALES

Pages 18-19



SPORT

Page 20



TRANSPORTS

Page 21



ENVIRONNEMENT

Pages 22-23



TRAVAUX

Pages 24-25



PRÉVENTION INCENDIE

Page 26



TPM

Page 29



LA CRAU AUTREFOIS

Page 31





Le revoilà !

Dans sa dernière édition à l'été 2019, j'avais développé les enjeux liés à la période électorale des élections municipales, qui avaient motivé la suspension de notre bulletin mensuel d'informations. Véritable lien entre les actions de la municipalité, le tissu socio-économique local, et les Crauroises et les Craurois, vous l'attendiez impatiemment et il est aujourd'hui de retour. Sans la pandémie de COVID, ce dernier aurait même dû paraître au mois de mai.

A l'épreuve du virus

Dans notre Département, et plus localement dans notre Commune, fort heureusement, le virus a semble-t-il été peu actif. Si les raisons qui l'expliquent, et plus globalement le comportement du virus, ne nous apportent encore aucune certitude, le respect du confinement par les Crauroises et les Craurois aura lui été plutôt exemplaire. C'est à souligner. Les Crauroises et les Craurois ont certes fait preuve de civisme mais également de solidarité. En effet, nombreuses et nombreux ont été celles et ceux qui se sont manifestés pour proposer bénévolement leur aide. C'est également à noter dans une époque marquée par la tendance au repli sur soi.

Durant cette période de confinement, les initiatives privées ont été multiples et variées, notamment la fabrication et les dons de masques ou de matériel de protection, l'organisation des commerçants et des producteurs permettant les commandes à distance et les livraisons de denrées, ou la mise en place d'une cellule de dépistage à la salle Jean Natte mise à disposition par la Commune.

De son côté, la Commune a déployé sa cellule de crise destinée à continuer de faire fonctionner les services municipaux essentiels, comme l'accueil minimum dans les écoles, la Police Municipale, l'état civil, la collecte des déchets, ou la propreté, et de rester accessible aux administrés pour toute question ou difficulté relative à la pandémie.

L'opinion populaire n'est parfois pas tendre vis-à-vis des agents du service public, souvent décriés et dépeints comme des privilégiés. Nos agents communaux ont ici fait preuve d'un engagement sans faille au service de la population. Les périodes de crises telles que celles que nous avons vécues, ont le mérite de nous rappeler brutalement l'utilité de ces agents, des aides-soignants, des infirmiers et infirmières, du personnel de caisse et de mise en rayon, des commerçants de proximité, des agriculteurs, des chauffeurs, et bien d'autres encore.

Par ailleurs, les médias ont suffisamment relaté les polémiques qui ont émaillé cette crise pour ne pas y revenir. Viendra le temps où nos responsables politiques devront s'en expliquer. Toutefois, je tiens à le rappeler, la Ville a dû pallier les carences de l'Etat en matière de distribution de masques, que lui-même n'arrivait pas à fournir et que d'autres éprouvaient de grosses difficultés à obtenir dans des délais raisonnables.

Notre Commune a elle réussi à doter chacun de ses habitants, et ce avant le début de la phase de déconfinement, de deux masques normalisés, grand public, distribués dans leurs boîtes aux lettres de façon à éviter les regroupements. Certains ne le savent pas, mais afin de permettre aux soignants craurois de continuer à exercer pour notre santé et alors qu'ils ne parvenaient pas à s'équiper par leur réseau de distribution habituel, la Commune a même été dans l'obligation de les approvisionner en masques chirurgicaux et solutions hydroalcooliques.

Les dépenses inhérentes, qui sont du registre de la santé publique, ne seront pas neutres pour le budget communal, qui n'a normalement pas à supporter des coûts de cette nature.

87.04%

C'est avec ce score sans précédent dans notre ville, et inégalé dans le Var dans les communes où au moins deux candidats étaient en lice, que notre équipe a été réélue. La crise du COVID a bien évidemment impacté le taux de participation aux élections municipales. Au regard de cette tendance, il est vraisemblable que ce résultat aurait été accentué dans le cas d'une participation dite habituelle. Les événements ont finalement éclipsé ce score. Au-delà de la simple reconnaissance des Crauroises et des Craurois pour le travail réalisé par notre équipe, force est de constater que son ampleur traduit une certaine fierté de vivre à La Crau. Pour notre équipe, pas d'orgueil démesuré, pas de triomphalisme particulier, seule la satisfaction du travail qui porte ses fruits, une marque forte d'encouragement, et la certitude d'avoir choisi les bonnes orientations. Comptez sur nous pour continuer d'oeuvrer avec la même envie, la même énergie, et dans la même direction.
Merci de votre confiance.

Christian SIMON

Maire de La Crau

Vice-Président de Toulon Provence Méditerranée

Conseiller Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur



Christian SIMON
Maire de La Crau

LES CRAUOIS MOBILISÉS ET SOLIDAIRES FACE À LA CRISE SANITAIRE

Nous avons toutes et tous été confrontés à une crise sans précédent. Vécu par certains comme une épreuve dure et angoissante ou au contraire, pour d'autres, comme une opportunité de se recentrer sur l'essentiel et de lâcher-prise, le confinement s'est imposé comme un moyen de lutte efficace et inédit face à la pandémie de Covid-19. En définitive, durant huit semaines, nos modes de vie, nos comportements se sont trouvés totalement bouleversés. Les Crauaises et les Crauois ont su trouver les ressources pour faire face et ont fait preuve d'une grande solidarité et d'un bel esprit d'initiatives qu'il convient de saluer. Nous vous proposons un tour d'horizon de toutes les actions mises en œuvre au cours de ces dernières semaines.



LA CONTINUITÉ DES SERVICES PUBLICS ASSURÉE PAR LES AGENTS COMMUNAUX ET METROPOLITAINS

Tous les agents se sont mobilisés pendant le confinement, afin d'assurer les missions essentielles de service public, d'accompagner les administrés pour toutes leurs démarches en apportant, dans la mesure du possible, des solutions adaptées à leurs difficultés éventuelles. Tous les services de la Ville ont ainsi continué à fonctionner pendant toute la durée du confinement, que ce soit en télétravail lorsque cela était possible, sous la forme de permanences pour répondre aux besoins urgents de la population (en matière d'Etat Civil ou de Social par exemple), ou en présentiel lorsque cela s'imposait (accueil des enfants dans les écoles, Police Municipale, propreté, collecte des déchets, maintenance des bâtiments, etc.). Dans ce cadre, citons notamment :

Le déploiement d'une cellule de crise en Mairie

Activée dès le premier jour du confinement, cette cellule a été opérationnelle jusqu'au 12 mai dernier. Son rôle était de coordonner au quotidien les services municipaux, de gérer l'ensemble des demandes et questions de la population et de relayer auprès d'elle, via le site de la Ville, la page Facebook et des distributions directement en boîte aux lettres, toutes les informations importantes. Un chiffre est intéressant à retenir : **environ 5000 appels** ont été traités par la cellule de crise durant le confinement...

Police Municipale

Les agents du service de Police Municipale ont assuré une présence sur le terrain 7 jours sur 7. En plus de leurs missions habituelles, ils ont pleinement participé à l'application des mesures de confinement :

- en effectuant des actions de sensibilisation et de pédagogie auprès de la population,
- en réalisant des contrôles réguliers, conjointement avec la Gendarmerie, afin de vérifier les attestations de déplacements dérogatoires,
- en veillant à l'application de l'interdiction d'accès aux massifs et aux espaces naturels, ...



Permanences du service Etat Civil



Installation de protections par le service Bâtiment





Reprise de l'accueil en déchetterie à compter du 27 avril



Propreté et gestion des déchets

Les équipes du service métropolitain de propreté urbaine ont assuré l'entretien et la désinfection de rues et espaces publics. Priorité a par ailleurs été donnée à la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif individuel qui a donc pu se poursuivre tout à fait normalement. Du fait de la mobilisation des effectifs disponibles pour assurer ces collectes quotidiennes, la collecte des encombrants et déchets verts a dû être suspendue. La déchetterie est également restée fermée jusqu'au 27 avril pour des raisons évidentes de sécurité sanitaire.

MERCI !

Les agents du service de collecte des ordures ménagères ont été particulièrement touchés par les gentilles attentions de nombreux Craurois à leur égard. Vos messages de soutien, les très beaux dessins d'enfants et parfois même vos petits cadeaux leur ont fait chaud au cœur ! Tous les dessins ont été récupérés avec soin et ornent désormais fièrement le mur du local des agents. Merci à toutes celles et à tous ceux, jeunes et moins jeunes, qui ont eu une pensée solidaire et reconnaissante envers ceux qui participent quotidiennement au confort et au bien-être de la collectivité.



L'équipe des services Propreté et Collecte des Ordures Ménagères



L'ACCUEIL DES ENFANTS DANS LES ECOLES

Comme le résume le récapitulatif ci-après, toutes les mesures ont été prises, en concertation avec l'Inspection d'Académie et les directeurs d'établissements, afin de permettre l'accueil des enfants dans les meilleures conditions, que ce soit durant le confinement et, par la suite, lors des différentes phases de déconfinement.

Période du confinement (du 17 mars au 7 mai)

Accueil des enfants de personnels soignants et prioritaires dans les écoles par les enseignants. Une douzaine d'enfants en moyenne sur la période

Accueil périscolaire des enfants de personnels soignants et prioritaires dans les écoles, par le personnel communal (matin de 7h30 à 8h30, soir de 16h30 à 18h30 et journée du mercredi)

Accueil des enfants de personnels soignants et prioritaires à l'Accueil de Loisirs des Arquets, par le personnel communal pendant les vacances de Printemps
Une dizaine d'enfants accueillis

1^{ère} phase du déconfinement (du 11 au 29 mai)

- ✓ Aménagement des locaux scolaires par les services communaux, dans le respect du protocole sanitaire imposé par le Ministère de l'Education Nationale
- ✓ Accueil d'un tiers de l'effectif total des élèves
- ✓ Restauration scolaire assurée dès le 1^{er} jour
- ✓ Reprise de l'accueil périscolaire et du mercredi par le JIS

2^{ème} phase du déconfinement (du 11 au 29 mai)

- ✓ Elargissement des conditions d'accueil mais maintien du protocole sanitaire
- ✓ Accueil de 50% de l'effectif total des élèves
- ✓ Mise en place de l'accueil partiel par les directeurs de certaines écoles

3^{ème} phase du déconfinement (du 11 au 29 mai)

- ✓ Accueil de tous les élèves de manière obligatoire et selon les règles de présence normale



Préparation des écoles pour la première phase de déconfinement



Visite du Directeur et de l'Inspecteur d'Académie dans les écoles crauroises lors du déconfinement

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) AU SERVICE DES PLUS FRAGILES

Dans ce contexte difficile et aggravant du confinement, La Ville et le CCAS se sont tout particulièrement attachés à lutter contre l'isolement des seniors et des personnes les plus fragiles.

Plusieurs actions ont été mises en place en ce sens :

✓ L'actualisation du registre des personnes fragiles et isolées via une campagne de communication sur le site internet et la page Facebook de la Ville (voir ci-après).

✓ La constitution d'une équipe chargée de contacter toutes les personnes effectivement recensées sur le registre des personnes fragiles et isolées, mais aussi celles bénéficiaires du service de portage de repas à domicile et celles demeurant à la Résidence Seniors « Les Patios d'Or ». Durant toute la période du confinement, cette équipe, composée de 3 agents communaux et de 2 élus, a ainsi contacté 172 personnes chaque semaine, afin de s'enquérir de leur santé, de leur moral, de leurs besoins éventuels, etc., et de déclencher, si besoin, l'aide la plus appropriée.

✓ L'inscription automatique de l'ensemble des personnes fragiles et isolées dans le cadre de l'opération de distribution de masques à la population.

✓ Le développement des mesures d'aide sociale facultative telles que le portage de repas à domicile qui permettait aux plus fragiles d'éviter tout déplacement pour l'achat de denrées alimentaires et le téléalarme qui favorise, de façon permanente ou temporaire, le maintien à domicile des seniors, mais aussi des personnes handicapées ou convalescentes.

Registre des personnes fragiles et isolées : pensez à vous inscrire ou à inscrire vos proches !

Ce registre, constitué et géré tout au long de l'année par le Centre Communal d'Action Sociale, permet de contacter rapidement les personnes inscrites en cas d'événement exceptionnel, de risque lié à la canicule, au grand froid ou... à une pandémie. Peuvent y être recensées les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, les personnes reconnues handicapées.

L'inscription sur ce registre est facultative et basée sur le volontariat. Elle peut être faite par la personne elle-même, par son représentant légal ou par un tiers (proche, médecin, services sociaux). Retenez enfin que le registre reste soumis aux mesures de confidentialité et de droit d'accès et de rectification des informations par les intéressés.

Compte tenu du risque Canicule à prévoir pour cette période estivale, n'hésitez pas à utiliser le coupon pour vous inscrire ou inscrire vos proches et à le retourner au CCAS (Mairie Annexe 15, Boulevard de la République 83260 La Crau).

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES PERSONNES FRAGILES ET ISOLÉES 2020

NOM : PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE : TÉLÉPHONE :

ADRESSE : LA CRAU (VAR)

PRÉCISION : (cocher la case qui vous concerne)

Personne de plus de 65 ans

Personne de plus de 60 ans et inapte au travail

Personne adulte handicapée

PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

NOM : PRÉNOM :

QUALITÉ : TÉLÉPHONE :

ADRESSE :

DE QUELS SOINS BÉNÉFICIEZ-VOUS ACTUELLEMENT ?

	Nom de la personne	Nom de l'organisme	Téléphone
Aide ménagère			
Infirmier			
Portage des repas			
Téléalarme			
Tierce personne			

AUTRE ELEMENT IMPORTANT, VOIRE VITAL, A NOUS COMMUNIQUER, NOTAMMENT LIÉ A VOTRE SANTÉ

.....

LA CRAU, LE

Signature, nom et qualité du rédacteur de ce document s'il est différent du demandeur

Signature du demandeur qui reconnaît avoir été informé des conditions de son inscription sur le registre



DOSSIER COVID-19

DISTRIBUTION DE MASQUES A LA POPULATION

Dans le cadre des mesures prises pour lutter contre la propagation du virus COVID-19 et surtout afin d'assurer la sécurité des Crauroises et des Craurois face à cette crise sanitaire, la Ville de La Crau a organisé une distribution gratuite de masques « grand public » réutilisables pour tous ses habitants. Après réception des inscriptions en Mairie, 90 agents communaux, mais aussi de nombreux élus et bénévoles se sont mobilisés pour effectuer d'une part la mise sous pli des masques et, d'autre part, leur distribution directement dans les boîtes aux lettres. Il convient de saluer l'investissement et l'efficacité de celles et ceux qui ont participé à cette grande opération et ont permis sa réussite.

Quelques chiffres significatifs :

- ✓ Distribution gratuite de 2 masques « grand public » réutilisables par personne (adultes et enfants)
- ✓ Environ 40 000 masques distribués
- ✓ Nombre total de masque commandés par la Ville :
 - 78 800 masques chirurgicaux
 - 80 500 masques « grand public » réutilisables Adultes
 - 10 000 masques « grand public » réutilisables Enfants
- ✓ Coût total : 220 000 Euros

A noter

La Ville de La Crau a également bénéficié de dotations en masques de la part de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, de la Métropole Toulon Provence Méditerranée et de l'Association des Maires du Var. Ces dotations, ajoutées aux importantes commandes réalisées, ont permis à la Ville de constituer un stock suffisant pour permettre de faire face non seulement aux besoins actuels des agents, des personnels intervenant dans le cadre de l'accueil des enfants et des personnels soignants, mais aussi à une éventuelle 2^{ème} vague de l'épidémie ainsi qu'à une nouvelle pénurie. Une nouvelle distribution de masques à la population pourrait donc être tout à fait effectuée si besoin...

LA MOBILISATION SANS FAILLE DE LA COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE VAR PROVENCE MEDITERRANEE (CPTS VPM)

La CPTS VPM regroupe à ce jour 220 professionnels de santé sur un territoire comprenant les communes de La Crau, Carqueiranne, Le Pradet, La Garde et La Valette, soit un bassin de population de 86 000 habitants. Il s'agit d'une association créée en 2019 à l'initiative de professionnels de santé libéraux exerçant en ville, sous l'impulsion de l'Agence Régionale de Santé et de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Actuellement présidée par Sandrine GARNIER, infirmière libérale à La Crau, son objectif est d'améliorer la santé de la population grâce à des actions concrètes en matière de soins et de prévention, de manière coordonnée avec les différents partenaires (associations, structures sanitaires, structures médico-sociales, usagers, collectivités...).

Durant la crise sanitaire, l'ensemble de ces professionnels s'est mobilisé de façon remarquable au travers de différentes actions.

Un centre de soins dédié à la filière COVID-19

Grâce à un projet porté par la CPTS VPM et SOS Médecins, le centre COVID a ouvert dès le 24 mars 2020 à l'Espace Jean Natte. La Ville de La Crau a mis à disposition le local et assuré toute la partie logistique nécessaire au bon fonctionnement du centre (nettoyage et sécurité des locaux par des agents communaux, fourniture de mobilier, de matériel informatique, etc.). Jusqu'au 7 mai 2020, date de fermeture du centre, 12 médecins, 15 infirmiers, 2 sages-femmes et 2 kinés se sont relayés pour assurer des permanences ainsi qu'un suivi à distance et un laboratoire d'analyses a permis de tester environ 40 personnes selon les directives nationales. Au final, ce dispositif a permis la prise en soin de 350 personnes, dont environ un tiers sont des habitants du territoire de la CPTS, parmi lesquelles 200 personnes suspectes ou diagnostiquées COVID-19 et environ 65 habitants du territoire. Enfin, des remerciements tout particuliers sont à adressés à différents donateurs qui ont permis aux professionnels de travailler dans le centre en sécurité, avec du matériel de protection adapté (masques, blouses, gants, solution hydro-alcoolique...).



Distribution solidaire d'équipements de protection individuels

La Ville de La Crau a fourni des masques à chaque professionnel de santé exerçant sur la commune. L'association CPTS VPM a coordonné la distribution. Elle a ainsi contacté 134 professionnels parmi lesquels 105 ont pu récupérer, à 2 reprises, une dotation de la Ville de 50 masques.

Dépistage

A partir du 12 mai 2020 et jusqu'à la fin du mois de juin, le laboratoire d'analyses de La Crau en collaboration avec la CPTS VPM, a organisé une permanence pour effectuer les dépistages COVID-19 sur prescription médicale. L'association a notamment assuré la communication auprès de la population relativement à l'ouverture du centre craurois.

Pour plus d'infos sur l'association et ses actions, n'hésitez pas à consulter son site internet :

www.cptsvarprovincemediterranee.com

ainsi que ses réseaux sociaux Facebook, Instagram et Twitter.

UN SOUTIEN INDISPENSABLE A NOS COMMERCES DE PROXIMITE ET A NOTRE ECONOMIE LOCALE

Les commerçants et producteurs locaux ont particulièrement été impactés par la crise sanitaire. La Ville de La Crau a pris de nombreuses mesures afin de les soutenir et de les aider à relancer leur activité, tout en assurant, au quotidien, le relai des informations et

aides des chambres consulaires et des différentes collectivités auprès des associations de professionnels du territoire.

Pendant la période de confinement, les commerçants et producteurs ont dû faire face à la fermeture des marchés. Malgré plusieurs demandes de dérogation présentées par le Maire en Préfecture, nos marchés hebdomadaires n'ont en fait pu reprendre qu'à partir du 13 mai à La Crau et du 16 mai à La Moutonne. Ainsi, nombreux sont ces producteurs et commerçants autorisés à rester ouverts à avoir proposé une solution de livraison à domicile, contribuant ainsi à proposer aux craurois une large palette de produits (fruits et légumes, pain, viande, poisson, alimentation générale et animale, etc.). La Ville a d'ailleurs tenu à jour et relayé sur ses supports internet la liste de ces derniers. Et le résultat a été largement positif avec près de 30 000 vues sur la Page Facebook et un nombre important de commandes de la part des Crauroises et des Craurois qui ont largement joué le jeu de la solidarité !

Lors du déconfinement, plusieurs mesures sont intervenues :

- ✓ Extension du périmètre du marché de La Crau au Boulevard de la République et à la Rue Aspirant François Philippe, afin de favoriser l'éloignement des stands et la distanciation physique
- ✓ Réorganisation des stands de manière à assurer une mixité de l'offre de produits en tout point du marché
- ✓ Autorisation d'extension des terrasses des cafés et restaurants n'ayant pu recommencer à accueillir du public qu'à compter du 2 juin
- ✓ Proposition faite au Conseil Municipal d'accorder la gratuité d'occupation des terrasses sur le domaine public jusqu'au 23 juillet (date limite imposée pour l'instant par le Gouvernement).

Nous pouvons toutes et tous contribuer au maintien de nos commerces de proximité qui font l'âme et le lien social de notre centre-ville, et de notre économie locale authentique. SOYONS SOLIDAIRES ! CONSOMMONS LOCAL !

UN COUT IMPORTANT POUR LA COLLECTIVITE

La crise du COVID-19 a pesé lourd sur les finances de la Commune. En effet, la dépense totale s'élève à ce jour à 318 000 Euros. Outre l'achat des masques, ce coût inclut notamment :

- ✓ Les dépenses liées à l'achat de produits désinfectants, gel hydroalcoolique, gants, etc. Durant toute la période du confinement, ce matériel a été principalement distribué au personnel soignant craurois qui en manquait cruellement...
- ✓ Les dépenses liées à la mise en place de l'accueil des enfants dans les écoles dans les conditions prescrites par le protocole sanitaire,
- ✓ L'acquisition de matériel de protection pour les services d'accueil du public (plexiglas, stores plastifiés...).

ENCORE MERCI !

- ✓ Merci à celles et ceux qui, très nombreux, se sont spontanément manifestés pour proposer bénévolement leur aide tout au long du confinement.
- ✓ Merci aux entreprises et professionnels, et également aux associations caritatives qui ont fait des dons de matériel de protection, de masques, de visières, de gants à destination des personnels soignants et des services communaux (CCAS, Police Municipale...).
- ✓ Merci aux couturiers et couturières solidaires qui ont confectionné gratuitement des masques en tissu également pour les agents communaux et les personnels soignants.
- ✓ Et plus généralement, encore merci à toutes les Crauroises et les Craurois pour leur courage et leur solidarité.





ELECTIONS MUNICIPALES

Dimanche 15 mars 2020 avait lieu le 1^{er} tour des élections municipales, à l'issue duquel les électeurs Craurois ont élu la liste « Rassemblement Craurois » menée par Christian SIMON.

Proclamation des résultats par Christian SIMON le soir du 15 mars 2020



RESULTATS DES VOTES

15 mars 2020

INSCRITS	14 997
ABSTENTIONS	8 987
VOTANTS	6 010
BULLETINS BLANCS	66
BULLETINS NULS	71
EXPRIMÉS	5 873

		NOMBRE DE VOIX	% (par rapport aux bulletins exprimés)	NOMBRE DE SIEGES AU CONSEIL MUNICIPAL	NOMBRE DE SIEGES A LA METROPOLE TPM
1	M. SIMON Christian RASSEMBLEMENT CRAUROIS	5 112	87,04	31	3
2	Mme FACHE Maguy ENSEMBLE POUR LA CRAU	761	12,95	2	0

LE CONTEXTE TRÈS PARTICULIER DU COVID-19

Dans le contexte lié à la pandémie de Coronavirus COVID-19, de nombreuses mesures, édictées par le Gouvernement, avaient été prises afin d'assurer l'accueil des électeurs en toute sécurité : affichage des consignes sanitaires, mise à disposition de gel hydro-alcoolique, matérialisation au sol des préconisations de distanciation physique, etc. En outre, les 16 bureaux de la vote de la Commune étaient ouverts jusqu'à 20h afin de permettre un étalement maximum des opérations de vote. Un peu plus de 40% des électeurs craurois se sont déplacés aux urnes malgré la gravité de la situation. Des remerciements s'imposent afin de saluer leur participation et leur esprit civique.

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte tenu de la crise sanitaire, les conseillers municipaux élus le 15 mars 2020 ne sont finalement entrés officiellement en fonction qu'à compter du 18 mai 2020.

Durant toute la période de confinement, la loi d'urgence sanitaire du 23 mars 2020 a en fait exceptionnellement prorogé le mandat des Conseillers Municipaux en exercice avant le 1^{er} tour.

A La Crau, l'installation du nouveau Conseil Municipal a eu lieu le mardi 26 mai 2020. Afin de respecter toutes les mesures de distanciation physique et les consignes sanitaires préconisées, cette séance s'est exceptionnellement tenue à l'Espace Culturel Jean-Paul Maurric.

L'accès du public n'ayant pu être que partiellement autorisé, une retransmission a été réalisée en direct sur la page Facebook de la Ville. Les administrés ont ainsi pu assister, par écran interposé, à l'installation officielle des 33 Conseillers Municipaux présents, à l'élection du Maire et de ses 9 Adjoints.



Le nouveau Conseil Municipal



Le Maire



Christian SIMON
MAIRE
Cabinet du Maire
Travaux structurants
et grands projets
Communication
Vice-Président de Toulon
Provence Méditerranée

Vie des Quartiers
Centre-Ville, Bd République,
Félix Reynaud, Jean Jaurès,
Av. J. Toucas, Baguier,
Av. G^{ral} de Gaulle

Les adjoints



Patricia ARNOULD
1^{ERE} ADJOINTE
Etat civil et élections ; Maintenance et entretien de l'Hôtel de Ville, de ses annexes, et du patrimoine communal non dédié ; Parc de matériel et outils administratifs, informatique, bureautique, et téléphonie

Vie des Quartiers
La Mondrive
Les Faurys



Jean-Pierre EMERIC
2^{EME} ADJOINT
Logements sociaux ; Agriculture Opérations foncières

Conseiller Métropolitain
Toulon Provence Méditerranée
Voirie et espaces publics
Eaux pluviales - Défense incendie

Vie des Quartiers
Vieux chemin de Hyères,
Estagnol, Parc de la Moutonne,
Centre-Ville de La Moutonne



Anne-Marie METAL
3^{EME} ADJOINTE
Infrastructures et modes doux de déplacement, transition écologique et numérique, et énergies renouvelables

Conseillère Métropolitaine
Toulon Provence Méditerranée
Déchets et propreté -
Electricité et gaz -
Espaces verts

Vie des Quartiers
Meissonniers, Patrimoine



Alain ROQUEBRUN
4^{EME} ADJOINT
Urbanisme et autorisations des droits des sols
Droit de préemption commercial
Sécurité des ERP

Vie des Quartiers
Les Longues,
Notre Dame,
La Grassette



Paule MISTRE
5^{EME} ADJOINTE
Activités et vie associative du temps libre et des loisirs des séniors. Travaux de maintenance et entretien des installations dédiées CCAS et Action Sociale

Vie des Quartiers
Terrimas, Terre-Noire,
Les Vannes, Capite,
Bouisse, Tassys,
La Giavy



Hervé CILIA
6^{EME} ADJOINT
Sécurité, police, et prévention de la délinquance, police de l'environnement. Prévention des risques majeurs et Plan Communal de Sauvegarde
Occupation du domaine public

Vie des Quartiers
Tourraches, Belles Moeurs,
Vieux Pourpres



Marie-Claude GARCIA
7^{EME} ADJOINTE
Activités et vie associative sportives. Travaux de maintenance, entretien, et gardiennage des installations dédiées

Vie des Quartiers
Les Arquets,
Les Goys Fourniers



Julien DIAMANT
8^{EME} ADJOINT
Finances, fiscalité, commande publique, et recherche de financements
Ressources Humaines

Vie des Quartiers
BMNA, DFL,
Pourpres, Panouche,
De Lattre de Tassigny



Elodie TESSORE
9^{EME} ADJOINTE
Restauration, transports et Affaires scolaires
Travaux de maintenance et entretien des établissements scolaires

Vie des Quartiers
Gavarry, Levades,
Clairval, Cougourdons,
Tamagnon, Ruytèle

Les conseillers municipaux



Christian DAMPENON
 Programmation et vie associative culturelles. Mise à disposition de JP Mauric. Travaux de maintenance, entretien, et gardiennage des installations dédiées
Vie des Quartiers
 La Monache, Les Sauvans, Le Collet Long



Michèle PASTOREL
 Petite enfance
Vie des Quartiers
 Les Maunières



Camille DISDIER
 Jumelage
Vie des Quartiers
 La Tourisse, La Pie, La Durande



Coralie MICHEL
 Activités et vie associative du temps libre et des loisirs des enfants et des jeunes
 Travaux de maintenance et entretien des locaux dédiés



Stéphane POUGET
 Communal et Antenne Métropolitaine :
 Gestion et réparation de la flotte de véhicules et d'engins, du parc d'outillage et du matériel technique. Ferronnerie



Catherine DURAND
 CCFF et réserve de sécurité civile



Michel TRAVO
 Travaux de maintenance, entretien, et gardiennage des parcs et des cimetières



Martine PROVENCE
 Protocole, commémorations, cérémonies, relations militaires, relations culturelles
Vie des Quartiers
 Les Martins, Le Vallon du Soleil, Maraval



Emmanuel BIELECKI
 Programmation festive et vie associative événementielle



Marie-Ange BUTTIGIEG
 Actions et vie associative à vocation caritative et sanitaire. Action sur le handicap. Travaux de maintenance, entretien des locaux dédiés



Fabrice WERBER



Muriel PICHARD



Richard CASSAGNE



Denise BUSCAGLIA REBOULEAU



Jean-Gérald SOLA



Céline FOULON



Yann DERRIEN



Monique BOURCIER



Christian LESCURE
 Commerce et artisanat. Foires et marchés. Zones d'Activités Economiques. Relations avec les chambres consulaires
Vie des Quartiers
 La Gensolenne, La Bastidette, Mont Redon



Carine CORTES



Gérard VIVIER

Opposition



Maguy FACHE
 Ensemble pour La Crau



Jean CODOMMIER
 Ensemble pour La Crau

VIE MUNICIPALE

Une équipe municipale renouvelée a été élue le 15 mars dernier. Cela a été possible grâce à l'engagement et au travail de celles et ceux qui se sont investis précédemment au service de leur commune, pour certains depuis plusieurs mandats, et qu'il convient de saluer comme il se doit.



Gérard LAUGIER
Elu de 1995 à 2020

Dernières délégations :
Propreté urbaine,
gestion des déchets
et environnement



Paul BRUNETTO
Elu de 2014 à 2020

Dernières délégations :
Travaux et entretien de voirie,
eaux usées, pluviales,
adduction d'eau potable,
réseaux divers, mobilier
urbain, signalisation routière
et éclairage public



Delphine FOURMILLIER
Elue de 2014 à 2020

Dernière délégation :
Petite enfance



Josiane AUNON
Elue de 2001 à 2020

Dernières délégations :
Commémorations,
cérémonies, relations
culturelles et militaires,
cimetières



Dominique MANZANO
Elu de 2014 à 2020

Dernières délégations :
Travaux et entretien des parcs
et espaces verts, gestion des
fournitures et matériaux du
Centre Technique Municipal



Gérard DELPIANO
Elu de 2014 à 2020

Dernières délégations :
Animation et événementiel



Bianca FILIPPI
Elue de 2008 à 2020

Dernière délégation :
Communication

Le Conseil Municipal de La Crau en 2014



Les infos du



RENTÉE SCOLAIRE

2020/2021

ACCUEILS DE LOISIRS
PÉRISCOLAIRE - MERCREDIS -
VACANCES

**DOSSIER D'INSCRIPTION
ET DE RENOUVELLEMENT**

A RETIRER A L'ACCUEIL DU JIS

Attention ! Les dossiers d'inscription
et/ou de renouvellement pour les mer-
credis de septembre à octobre **sont**
à retourner impérativement jusqu'au
VENDREDI 17 JUILLET 2020



ACCUEILS DE LOISIRS

VACANCES D'ÉTÉ

**DU LUNDI 6 JUILLET
AU VENDREDI 28 AOÛT 2020**

L'été, le JIS propose ses activités aux jeunes de 11 ans
et plus (11 ans révolus le premier jour de l'activité).

Les programmes sont disponibles à l'accueil
du JIS ou téléchargeables sur le site Internet
de l'association www.jis-lacrau.com

Les inscriptions sont possibles tout au long
de l'été en fonction des places disponibles.

En raison de la crise sanitaire actuelle nous vous invi-
tons à consulter le site internet ou le Facebook du JIS



BILLETTERIE

Accessible à tous, adhérents et non adhérents

Cinéma Olbia	6,50€
Cinéma Pathé av. 83.....	8,90€
Kiddy Parc :	
Entrée Adulte sans manège	GRATUIT
Entrée Enfant avec manège	12,80€

Infos à l'accueil du JIS : 04 94 57 81 94

ATTENTION

**HORAIRES D'ÉTÉ
DE L'ACCUEIL DU JIS**
Du 29 juin au 28 août 2020

du mardi au vendredi de 14h à 18h

Contactez-nous par téléphone
du mardi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 18h
au 04.94.57.81.94
ou par email à association@jis-lacrau.com



POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020 / 2021

LE JIS RECRUTE !

Pour les petites vacances et le périscolaire (matin, soir et mercredi). Titulaire du
BAFA, ou autres diplômes dans l'animation ou équivalent.
Déposez votre C.V et lettre de motivation, par courrier :
« Espace Pluriel » Bd de la République
83260 La Crau
ou par mail à : association@jis-lacrau.com

CONTACTER LE JIS

Tél : 04 94 57 81 94

Email : association@jis-lacrau.com

Retrouvez nos informations
sur le site internet : www.jis-lacrau.com
ou sur Facebook Jis La Crau

MANIFESTATIONS ESTIVALES



Christian DAMPENON
Conseiller Municipal délégué
à la programmation et vie
associative culturelle



Emmanuel BIELECKI
Conseiller Municipal délégué à
la programmation festive et vie
associative événementielle

VOTRE ÉTÉ 2020

Nous abordons cet été 2020 de manière très inédite... Même si le contexte sanitaire semble s'améliorer, la prudence reste de mise. Notre programme de manifestations a été en ce sens entièrement repensé, l'objectif demeurant certes de vous divertir, surtout en cette période difficile, tout en mettant en œuvre les mesures sanitaires nécessaires.

ATTENTION !
CE PROGRAMME EST
ANNONCÉ SOUS RÉSERVE
DE L'OBTENTION DES
AUTORISATIONS PRÉFECTORALES
ET SOUS RÉSERVE DE TOUTE
ÉVOLUTION DES MESURES
GOVERNEMENTALES EN LIEN
AVEC LA CRISE SANITAIRE.



SPECTACLE MAGIE & HUMOUR

Samedi 11 juillet à partir de 21h - Parking Jean Moulin
(organisé par le COF)
Avec le magicien Arlequin et l'imitateur Bruno BONIFACE



FÊTE NATIONALE

Mardi 14 juillet

Cérémonie commémorative de la Fête Nationale à huis-clos, retransmise en direct sur la page Facebook de la Ville à partir de 10h.



CONCERT DE JAZZ

Vendredi 17 juillet

A partir de 20h - Place Jean Jaurès



CONCERT ROCK & BLUES

avec le groupe RANDOM

Samedi 18 juillet à partir de 20h - Place Victor Hugo



NOCTURNE DES VITRINES DE LA CRAU

Mardi 21 juillet - de 19h à 23h - Centre-ville

Au programme : marché nocturne (exposants artisanaux, créateurs, producteurs locaux, etc.), concert de musique et jeux pour enfants (structures gonflables, manèges, etc.)
Restauration sur place



CONCERT - BORN in UK BEATLES & STONES

Vendredi 24 juillet - 21h30 - Place Félix Reynaud

Le groupe BORN IN UK rend hommage aux deux plus grandes formations pop rock britanniques, les Beatles et les Rolling Stones, en interprétant leurs tubes intemporels (Help, Revolution, Satisfaction, Jumpin' Jack Flash...) dans une atmosphère sixties inimitable. Ce sentiment d'authenticité est renforcé par l'utilisation des instruments mythiques de l'époque (guitares Rickenbaker et Epiphone, basse Höfner, batterie Ludwig) qui, combinée au talent des musiciens, permet de revivre l'ère du Swinging London. Un double tribute remarquable !



SOIRÉE « LASAGNES »

Samedi 25 juillet - Parking Jean Moulin - 19h30

(organisée par le COF)

Payant sur réservation

Infos : 07.69.34.83.96



PÉTANQUE TOUR

Du 28 au 30 août - Centre-ville

La tournée nationale de promotion du sport Pétanque proposée par la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal fait étape à La Crau cet été ! Rencontrez des champions du monde de la discipline pour des défis et des ateliers gratuits adaptés au jeune public. Distribution de cadeaux à tous les participants !



SOIRÉE FESTIVE DES VITRINES DE LA CRAU

Vendredi 31 juillet – A partir de 19h - Centre-ville
Avec animation musicale



4^{ème} NATIONAL DE LA CRAU AU JEU PROVENCAL

Du 1^{er} au 3 août - Centre-Ville
Les parties se dérouleront en journée, de 9h à 20h, et la grande finale aura lieu en nocturne, sur le Boulodrome Henri Filippi, le lundi 3 août à partir de 21h.
Concours organisé par la Boule Fleurie Crauroise, réservé aux licenciés FFPJP et limité à 256 équipes.
Inscriptions jusqu'au 31 juillet 2020 de préférence par mail, dès à présent : boulefleuriecrauroise@gmail.com, ou par téléphone du 24 au 31 juillet au 04.94.03.12.94 ou au 06.44.99.84.17
Frais de participation : 18 € par équipe
8000 € d'indemnités, médailles d'or et lots divers
Concours complémentaire 3x3 « Challenge de la BFC », le samedi 1^{er} août après-midi



NOCTURNE DES VITRINES DE LA CRAU

Mardi 4 août – de 19h à 23h - Centre-ville
Au programme : marché nocturne (exposants artisanaux, créateurs, producteurs locaux, etc.), concert de musique et jeux pour enfants (structures gonflables, manèges, etc.)
Restauration sur place



FÊTE de LA MOUTONNE

Du 6 au 10 AOÛT 2020

Dimanche 9 août

De 7h à 13h :

Vide-grenier de l'association La Crau'ch Cœurs - Parking Maréchal Leclerc
Inscriptions à l'Office de Tourisme, du 3 au 5 août, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h
Infos : 06.03.32.68.13
22h : **Feu d'artifice** – Parking de l'Estagnol
22H15 : **Soirée DJ**



SOIRÉE FESTIVE DES VITRINES DE LA CRAU

Mercredi 12 août – A partir de 19h - Centre-ville
Avec animation musicale



HUMOUR

Erick BAERT – The Voice's Performer

Vendredi 14 août – 21h30 – Place Félix Reynaud
Erick Baert nous propose une palette d'imitations (120 Voix) en 1h30 de show, allant du castra Farinelli à AC/DC, en passant par Céline Dion ou encore Joe Cocker. Un feu d'artifice vocal qui explose à la vitesse du son. Une véritable performance dans laquelle Erick associe les voix et la gestuelle avec beaucoup d'humour comme Julio Iglesias dans la peau de Chantal Goya et JoeyStarr en baby-sitter de vos enfants, mais aussi de grands moments d'émotion.
Venez revivre les concerts de Johnny Hallyday, Coldplay, Dire Straits, ZZ Top, The Cure ou encore Dépêche Mode...



CONCERT – AÏOLI

Mercredi 19 août – 21h30 – Place Victor Hugo

Le groupe AÏOLI est le groupe toulonnais le plus mondialement connu dans le Var.
Fondé en 1992 par Yves Pujol, le groupe AÏOLI a su très vite s'imposer et trouver son public.
« Touche pas aux Cigales », « La Mliha », « La Cagole » ou encore « l'Arsenal » sont des chansons devenues incontournables.
AÏOLI c'est avant tout un univers déjanté où l'humour et la musique se mélangent en un cocktail détonnant, piquant, qui ravit les sens et épa nouit les âmes.
Pour comprendre le secret de la recette du Groupe AÏOLI, ce n'est pas compliqué : mettez dans un mortier, de la bonne musique, de l'humour, de la dérision, beaucoup d'autodérision, de la fête et de la joie de vivre, rajoutez y une pointe d'accent du midi, mélangez le tout avec le pilon, faites bien monter l'ambiance et voilà, ça y est, le groupe AÏOLI est prêt à être dégusté, avec délectation et surtout sans modération !!!



FÊTE de LA LIBÉRATION

Samedi 22 août

CÉRÉMONIES :

10h30 à La Moutonne - Rendez-vous sur le Parking Maréchal Leclerc
19h à La Crau - Rendez-vous à l'Hôtel de Ville pour le départ du cortège et la cérémonie au Mémorial situé Parking Jean Moulin

SOIRÉE AU PARC : à partir de 22h – Parc du Béal
Avec Feu d'artifice et Animation DJ avec David GALLI
(Rafraîchissements offerts)



ROUTE 83, LA FINALE

Vendredi 28 août – 21h – Place Félix Reynaud

Une programmation 100% Live de très haute qualité qui met en avant les prestations des artistes qui s'y produisent.
Michel MITRAN sera accompagné cette année par la chanteuse JEANE MANSON, le chanteur Fernando (la voix de Julio Iglesias) et l'humoriste Henri Giraud (sosie de Coluche).



SOIREE « SOUPE AU PISTOU » (organisé par le COF)

Samedi 29 août

Parking Jean Moulin - 19h30

Payant sur réservation
Infos : 07.69.34.83.96



FORUM DES ASSOCIATIONS & FORUM DES PROS

Samedi 5 septembre

Place Félix Reynaud, Place Jean Jaurès et Boulevard de la République de 9h à 18h



SANS OUBLIER...

LES MARCHÉS HEBDOMADAIRES

A La Crau, le mercredi et le dimanche matin
A La Moutonne, le samedi matin

INFOS LOCALES

OFFICE DE TOURISME

Horaires d'été, billetterie et souvenirs de La Crau

Pour la période de Juillet/Août, les horaires d'ouverture de l'Office de Tourisme seront les suivants : De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, du lundi au vendredi.

Nous vous rappelons que l'Office de Tourisme propose également, durant la saison estivale, une billetterie « Loisirs » permettant d'accéder à des activités culturelles, sportives et touristiques. Vous trouverez notamment à la vente :

- ✓ Des balades à la journée ou en demi-journée autour des Iles d'Or, au départ de Carqueiranne
- ✓ Des balades à la journée à Saint-Tropez également au départ de Carqueiranne
- ✓ Des « packs » de traversée avec vélo ou des billets de traversée simple vers l'île de Porquerolles, au départ de la Tour Fondue
- ✓ Des prestations « loisirs », telles que baptêmes de plongée, circuit des îles, packs « Coucher de soleil en mer » et « Les Iles d'Or sur un vieux gréement », etc.
- ✓ Des visites guidées, telles que la découverte des Salins d'Hyères ou de la vieille ville d'Hyères, de même que des visites à thème (Histoire du sel, etc.).

Enfin, l'Office de Tourisme dispose désormais d'un espace « boutique » dans lequel vous pourrez retrouver différents objets valorisant notre commune et son terroir, tels que mugs, magnets, gourdes et affiches sous cadre. Il est à souligner que le visuel a été réalisé par le Craurois Philippe STEIGER, artiste et agent du Service Communication de la Ville. De très belles idées cadeaux pour faire plaisir ou se faire plaisir !...

+ d'Infos

Pour rappel, l'Office de Tourisme est situé sur le Parking Maréchal de Lattre de Tassigny et ses coordonnées de contact sont :

- ✓ Tel : 04.94.66.14.48
- ✓ Mail : tourisme@villedelacrau.fr

Une page Facebook, « Tourisme La Crau », est également à votre disposition et vous propose tous les bons plans du moment !



VIE ASSOCIATIVE

ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS : MISE À JOUR AVANT RÉÉDITION

Une actualisation de l'annuaire des associations est en cours. Les responsables d'associations doivent se manifester au plus tôt auprès du Service Vie Associative, pour communiquer toutes les informations éventuelles de mise à jour : demande d'insertion pour les nouvelles associations ou de suppression, modification des coordonnées ou des personnes « contact », etc. Nous vous rappelons que l'annuaire des associations n'est édité qu'une seule fois par an, à l'occasion du Forum des Associations. Il est donc important de signaler tout changement dès à présent. Aucune modification ne pourra ensuite être effectuée avant l'édition de l'année prochaine...

Infos : Service Vie Associative
04.94.01.56.86 / 04.94.01.46.58
vie-associative@villedelacrau.fr



LA POSTE

Horaires du bureau de Poste de La Crau

Notez les horaires d'ouverture au public du Bureau de Poste de La Crau en vigueur qui seront en vigueur **jusqu'au 31 août 2020** :

- ✓ Du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h (sauf fermeture le mercredi après-midi)
- ✓ Le samedi matin : de 9h à 12h



ÉCOLE DE MUSIQUE

Inscriptions en ligne pour la rentrée 2020-2021

L'École de Musique de La Crau vous propose les cours suivants :

✓ **Pour les tout-petits**

Éveil musical pour les 5-6 ans

Initiation musicale (découverte des instruments) pour les 6-7 ans

✓ **Pour les plus grands (dès 7 ans)**

Piano, violon, guitare, basse, sax, flûte, trompette, accordéon, clarinette, batterie, percussions, chant, ateliers chant (à partir de 13 ans), ensemble instrumental, ateliers de musiques actuelles (ados et adultes), ateliers jazz

Les préinscriptions sont ouvertes en ligne depuis le 15 juin sur le site :

www.musiquelacrau.fr. Le secrétariat de l'École de Musique vous contactera dès le début du mois de septembre pour les modalités de validation et le suivi de votre inscription.

Infos : 04.94.66.05.87 - lacraumusique@orange.fr

INFOS LOCALES

AGRICULTURE

Calamités agricoles

Par arrêté du 19 mai 2020, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a reconnu le caractère de calamité agricole aux dommages subis par les exploitants agricoles de la Commune de La Crau, lors des pluies et inondations du 22 au 24 novembre et le 1^{er} décembre 2019.

Les personnes sinistrées peuvent télécharger les dossiers relatifs aux procédures d'indemnisation :

✓ sur le site internet www.var.gouv.fr (rubrique « Agriculture », onglet « Calamités agricoles »)

✓ sur le site internet de la Chambre d'Agriculture du Var :

www.paca.chambres-agriculture.fr/la-chambre-dagriculture-du-var

Ces dossiers doivent être ensuite directement adressés à la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) du Var, **avant le 31 juillet 2020**. Compte tenu des circonstances exceptionnelles dues au COVID-19 et afin de faciliter l'instruction de vos demandes, vous avez le choix entre une transmission via internet du dossier scanné, ou un envoi postal (voir coordonnées ci-dessous).

Attention ! Vous devez utiliser un seul moyen de transmission afin d'éviter de complexifier l'instruction de votre dossier.

Par courriel : ddtm-calamite@var.gouv.fr

Par courrier : Préfecture du Var - DDTM/SAF/BDR - CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX

ÉTUDES

Deux études en cours sur le marais de l'Estagnol

Le Marais de l'Estagnol est une zone humide classée ZNIEFF de type II*. Il est situé à La Moutonne, derrière le Complexe Sportif qui a pris son nom. C'est un des tout derniers marais d'eau douce de basse altitude de France méditerranéenne. Par le passé, cette zone a subi de nombreuses dégradations et sa superficie a été fortement réduite. Force est de constater que les fonctionnalités du Marais de l'Estagnol vis-à-vis de la ressource en eau, que ce soit en termes qualitatifs ou quantitatifs, sont aujourd'hui très limitées.

Toutefois, compte tenu de l'intérêt du site et de son potentiel important de régénération, le Syndicat de gestion de l'Eygoutier (SGE) envisage de restaurer et revaloriser cette zone humide. A terme, ce projet permettrait d'accroître les services écosystémiques** susceptibles d'être rendus par ce site (lutte contre les inondations et la sécheresse, accroissement de la biodiversité, îlot de fraîcheur, lieu d'agrément et de promenade...).

Dans le mois à venir, un questionnaire sera transmis à la population riveraine et quelques personnes seront contactées directement pour un entretien ouvert sur le projet de réhabilitation du marais. Cette étude sera menée par une équipe de l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement, et par le bureau d'études AquaGéoSphère. Les objectifs d'une meilleure gestion des inondations et de la biodiversité seront évoqués à cette occasion.

* *Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique et Floristique (ZNIEFF) de type II : espace qui intègre des ensembles naturels fonctionnels et paysagers possédant une cohésion élevée et plus riche que les milieux alentours*

** *Services écosystémiques : avantage matériel ou immatériel que l'homme retire des écosystèmes.*





Marie-Claude GARCIA
Adjointe au Maire
déléguée aux activités et vie
associative sportives

REPRISE DES ACTIVITÉS NATATION ET AQUAGYM PENDANT L'ÉTÉ AU VALLON DU SOLEIL

Dans le cadre du partenariat mis en place entre la Ligue PACA de la Fédération Française de Natation via l'association Natation Azur et la Métropole Toulon Provence Méditerranée, des activités natation et aquagym sont proposées **du 2 juillet au 3 septembre 2020**, à La Crau, sur le site du Vallon du Soleil, suivant un protocole sanitaire validé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Pour rappel, l'objectif est de permettre non seulement aux enfants de découvrir et de pratiquer les activités de la natation, mais aussi aux adultes et seniors de pratiquer une activité «sport santé».

Aquabike

Vous souhaitez pratiquer une activité physique douce pour vous maintenir en forme et vous muscler harmonieusement ? L'aquabike va répondre à vos attentes. Il n'est pas nécessaire de savoir nager pour pratiquer. L'aquabike est accessible à tous et les séances ont lieu le lundi, mercredi et vendredi de 18h à 18h45, et le mardi, mercredi et jeudi de 19h à 19h45 (réservation et port de chaussons conseillés).

Stage aquaphobie pour adultes

(initiation ou perfectionnement)

Organisés en petits groupes de 4 à 8 personnes, ces stages vous permettent d'apprendre à vous sentir en confiance et en toute sécurité dans l'eau ou de vous perfectionner dans les nages codifiées. Les stages sont mis en place selon la demande.

Natation Famille (du 2 juillet au 29 août)

Cette activité permet aux parents et aux enfants de pratiquer la natation ensemble tout en bénéficiant des conseils de maîtres-nageurs. Les séances sont proposées tous les samedis, de 10h à 17h.

Prévention noyade

Dispositif qui s'adresse aux enfants de 3 à 6 ans peu à l'aise dans l'eau. Ces enfants devront être accompagnés dans l'eau par un parent. Deux cycles sont proposés : du 2 au 31 juillet et du 3 au 28 août, à raison de 2 séances de 45 minutes par semaine.

Pour plus d'infos : Vous trouverez tous les renseignements utiles (détail des activités, horaires, tarifs, modalités d'inscription) sur le site internet www.tpm-natationazur.fr. Vous pouvez également contacter le 06.89.70.68.18, ou vous rendre directement au Vallon du Soleil, du lundi au vendredi de 17h à 20h et le samedi de 10h à 17h, en respectant sur place les gestes barrières et les mesures de distanciation en vigueur.

Le programme des activités

Apprentissage de la natation (du 2 juillet au 29 août)

Des stages sont proposés à la semaine, du lundi au vendredi de 17h à 17h45 ou de 18h à 18h45, en petits groupes de 8 enfants maximum. Les enfants pourront découvrir le milieu aquatique, se familiariser avec l'eau, s'initier aux premiers déplacements, découvrir les premières techniques de nage.

Perfectionnement enfants (du 2 juillet au 29 août)

Les cours s'adressent aux enfants titulaires du Sauv'nage (1^{er} test de l'école de natation française) ou capables d'effectuer un parcours aquatique en grande profondeur. Ils se déroulent sous forme de stages en séances collectives, d'une ou plusieurs semaines, du lundi au vendredi, de 17h à 17h45 ou de 18h à 18h45. L'objectif est d'apprendre à l'enfant les nages codifiées et de l'amener à nager sur des distances de plus en plus longues dans les différents styles de nage.

Aquagym pour Tous

Les séances sont adaptées au niveau du groupe. Elles ont lieu de 18 à 18h45 les mardis et jeudis, et de 19h à 19h45 les lundis, mercredis et jeudis.

Aquagym Senior

Il s'agit de proposer aux personnes de plus de 55 ans une activité physique adaptée. Ces séances sont gratuites (hors frais de licences/assurance de 30 €) et ont lieu les mardis, mercredis et jeudis de 9h à 9h45.

MÉTROPOLE
TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE
www.metroptpm.fr @metroptpm

Le Vallon du Soleil

Apprendre à nager / Perfectionner sa nage
Pratiquer une activité physique douce

Activités proposées du 2 juillet au 11 septembre 2020

**APPRENTISSAGE / PERFECTIONNEMENT
AQUAGYM Adultes et Seniors - AQUABIKE
NATATION FAMILLE**

Prévention noyade pour les 3/6 ans

Base nature et sport du Vallon du Soleil TPM
295 chemin des Genévriers - La Crau
Inscriptions et renseignements 06 89 70 68 18
www.tpm-natationazur.fr

TRANSPORTS SCOLAIRES : Modalités d'inscription et de renouvellement des titres

Vous trouverez ci-après le détail actualisé des différentes formalités, en fonction du type d'établissement scolaire fréquenté par votre enfant :

Ecoles maternelles et élémentaires

Le transport scolaire est gratuit pour les enfants craurois fréquentant les écoles maternelles et élémentaires. Les démarches relatives à l'inscription et au renouvellement d'inscription sont à effectuer auprès du Service Jeunesse situé à la Mairie Annexe de La Crau (15, Boulevard de la République).

Attention ! L'inscription est obligatoirement à renouveler pour chaque année scolaire, même si la carte de l'enfant n'a pas atteint sa date de fin de validité.

Les documents à fournir sont :

- un formulaire d'inscription (info en Mairie Annexe),
- une photo d'identité de l'enfant (pour une 1ère demande).

Collège du Fenouillet

L'accès au transport scolaire pour les collégiens nécessitant un abonnement, le dépôt du dossier et le règlement de l'abonnement (15 euros) doivent être effectués directement auprès du Réseau Mistral.

Le Service Jeunesse et Sport peut vous renseigner sur les circuits et horaires ainsi que sur la constitution du dossier d'inscription.

Lycéens et étudiants

Les lycéens et étudiants doivent également souscrire un abonnement annuel donnant accès à l'ensemble des lignes. Le dossier d'inscription et le règlement de l'abonnement doivent également être effectués auprès du Réseau Mistral.

INFOS UTILES

✓ Service Jeunesse

Mairie Annexe de La Crau - 15, Boulevard de la République
Tél : 04.94.01.56.80

✓ Agence de Hyères du Réseau Mistral

Rotonde du Park Hôtel - Avenue de Belgique
(dans les locaux de l'Office de Tourisme)

Horaires : lundi de 13h30 à 16h45 et du mardi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h45

✓ Agence mobile du Réseau Mistral

Présence une fois par mois à La Crau, le mercredi matin de 8h30 à 11h45. Rue Aspirant François Philippe (près de La Poste)

✓ Contacts Réseau Mistral

Tél : 04.94.03.87.03

Site internet : www.reseaumistral.com



TRANSPORTS



Elodie TESSORE

Adjointe au Maire déléguée
à la restauration, aux transports
et aux affaires scolaires

SEAMLESS : une appli pour faciliter vos déplacements sur les lignes du Réseau Mistral

Le Réseau Mistral évolue et s'inscrit dans une mobilité plus moderne et plus verte avec la mise en place de son appli Seamless. Cette application mobile gratuite, sans engagement et sécurisée permet d'acheter son titre de transport avec son smartphone, de le valider à bord des bus et des bateaux-bus et de suivre ses consommations.

Son fonctionnement est très simple !

- ✓ Vous téléchargez l'appli Seamless Transportation
- ✓ Vous vous inscrivez et créez votre compte avec mot de passe sécurisé
- ✓ Une fois votre inscription validée, vous renseignez vos coordonnées de carte bancaire
- ✓ Sans choisir de titre, vous pouvez voyager et valider directement votre smartphone à bord des bus et bateaux-bus : le tarif d'un voyage vous sera alors facturé. Plus besoin de monnaie !
- ✓ Vous pouvez aussi choisir le tarif adapté à vos déplacements et à votre statut, et procéder directement à la souscription ou au renouvellement d'un abonnement
- ✓ Un lien vous est transmis par mail tous les 5 du mois afin de télécharger vos relevés d'achats. Le prélèvement est ensuite effectué dans les 48h.

Le « plus » de l'appli

L'appli Seamless joue l'intermodalité. Vous pouvez ainsi l'utiliser pour entrer et sortir des parcs-relais Portes d'Ollioules et de Toulon ou de Tamaris, en correspondance avec les lignes du Réseau Mistral.

Plus d'infos : www.reseaumistral.com

Anne-Marie METAL
Adjointe au Maire
et conseillère métropolitaine
déléguée aux déchets
et à la propreté



ENSEMBLE, PRÉSERVONS NOTRE ENVIRONNEMENT !

Les dépôts sauvages de même que le non-respect des consignes de collecte des différents types de déchets représentent de véritables atteintes à notre environnement : les uns dénaturent et souillent nos rues et nos quartiers, les autres entravent sérieusement le fonctionnement du service de collecte. Il ne faut pas négliger les conséquences financières de ces incivilités, compte tenu du coût généré par l'enlèvement et le traitement des déchets. Pourtant des solutions existent !

L'apport volontaire en déchetterie

La déchetterie se situe à La Moutonne, au quartier de l'Estagnol.

Ses modalités d'accès sont très simples :

- ✓ l'accès est gratuit pour les particuliers,
- ✓ il suffit de présenter un justificatif de domicile à l'entrée (carte grise du véhicule par exemple).

Les horaires d'accueil sont les suivants :

- ✓ en Juin, Juillet et Août : du lundi au samedi, de 8h30 à 12h et de 14h à 18h, le dimanche de 8h30 à 12h (fermeture les dimanches en Juillet et Août)
- ✓ de Septembre à Mai : du lundi au samedi, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h, le dimanche de 8h30 à 12h (fermeture les dimanches en Novembre, Décembre et Janvier).

La Déchetterie ACCEPTE...



déchets verts et bulbes, cartons, papiers, journaux, verre plat, déchets de plâtre, gravats, plastiques, encombrants incinérables, déchets ménagers spéciaux, ferrailles, encombrants ménagers non incinérables, déchets d'équipements électriques et électroniques, emballages en verre, flaconnage plastique, textiles, pneus, emballages métalliques, huiles usagées...

La Déchetterie REFUSE...



déchets verts d'une section supérieure à 15 cm, les plaques de fibrociment, les produits radioactifs, les produits détonants, les déchets des professionnels de santé, tous les produits dont la taille ou la densité ne peuvent faire l'objet de valorisation, fusées de détresse, bouteilles de gaz...

Les autres points d'apport volontaire

Conteneurs enterrés d'ordures ménagères et de tri sélectifs, colonnes de tri pour le verre... il existe en tout 48 sites d'apport volontaire répartis sur le territoire communal. Il y en a forcément un près de chez vous !

Collecte des encombrants et des déchets verts : rappel des consignes à respecter

Un découpage de la commune en 16 zones

La collecte des encombrants et déchets verts est effectuée une fois par mois. Le jour de passage est déterminé en fonction de la zone où vous habitez. Vous retrouvez d'ailleurs chaque mois dans le bulletin municipal d'information le tableau récapitulatif les dates précises de passage par zone géographique (voir p.28 pour ce numéro).

Bon à savoir : Lorsque le jour de collecte correspond avec un jour férié, la collecte est systématiquement reportée le mercredi suivant.

Des consignes à respecter impérativement

Pour la bonne marche du service et surtout pour éviter tout surcoût relatif à son organisation et à sa gestion, il est impératif de respecter quelques consignes de base.

- 1 Les encombrants et déchets verts doivent être obligatoirement déposés devant votre domicile et non dans votre jardin (le personnel de collecte n'est pas habilité à entrer à l'intérieur des propriétés) ni proximité des conteneurs enterrés ou des colonnes de tri sélectif (ce qui empêche par ailleurs la collecte des déchets correctement entreposés à l'intérieur de ces équipements).
- 2 Le dépôt doit être effectué uniquement la veille au soir du jour de ramassage correspondant à votre zone, et non les jours précédents.
- 3 Vous pouvez sortir des déchets verts et des encombrants, mais en veillant à bien séparer les deux types de déchets. **Si vos déchets sont mélangés, ils ne seront pas ramassés.**

Attention !

- ✓ Le volume total de déchets à collecter **ne peut excéder un volume de 2m³**. Le surplus ne pourra être ramassé et sera donc laissé devant chez vous.
- ✓ **Les déchets du bâtiment** (gravats, céramique, laine de verre, placo, sacs de ciment, carrelage...) **ne sont pas pris en charge** par ce service de collecte et doivent directement être apportés à la déchetterie.



4 Concernant les déchets verts :

✓ Les déchets verts de type pelouse ou feuillages doivent être obligatoirement conditionnés **dans des sacs jetables**.

✓ Les déchets verts de type branchages ne doivent pas dépasser 15cm de diamètre et doivent être **conditionnés en fagots de 2m de long maximum**.

Ce conditionnement est particulièrement important dans les secteurs étroits où l'accès du camion grue n'est pas possible, car le ramassage doit être effectué « à la main » par les agents.

Collecte des ordures ménagères et du tri sélectif

Les jours de collecte dépendent de la zone où vous habitez. Celui-ci est indiqué sur le couvercle de chaque bac individuel.

Attention ! Les containers individuels ne doivent pas rester sur la voie publique. Ils doivent être systématiquement rentrés dans votre propriété après la collecte.

Bon à savoir : La collecte des ordures ménagères et du tri sélectif est réalisée du lundi au samedi, y compris les jours fériés, sauf le 25 décembre et le 1^{er} janvier.

+ D'INFOS

✓ Pour tout renseignement complémentaire concernant les plannings de collecte, vous pouvez contacter le Numéro Vert «Allo Mairie» : 0 800 00 30 24

✓ Vous pouvez retrouver toutes les infos utiles sur le site internet www.villedelacrau.fr, rubrique «Démarches / Environnement».



STOP À L'INCIVISME ET AUX DÉPÔTS SAUVAGES !

Les dépôts sauvages représentent malheureusement un véritable fléau pour les communes. Le phénomène a, de plus, tendance à s'aggraver dès l'arrivée des beaux jours. C'est encore plus flagrant cette année ! Le confinement a en effet favorisé les « grands ménages de printemps », alors que les contraintes sanitaires imposaient la fermeture de la déchetterie et la suspension du service de collecte des encombrants et déchets verts... Une mise au point semble donc nécessaire !

Qu'est-ce qu'un dépôt sauvage ?

Tout déchet placé en dehors d'un container prévu à cet effet ou de la déchetterie constitue un dépôt sauvage.

Il est ainsi admis par tous que les déchets en tout genre déposés en pleine nature sont effectivement des dépôts sauvages. Il faut toutefois également bien intégrer que si vous pensez vous donner bonne conscience en déposant vos déchets divers et variés au pied des containers, qu'ils soient enterrés ou non, vous êtes en infraction et vous rendez tout autant coupable d'un délit de dépôt sauvage...

La répression comme seul moyen d'action ?

Malgré les nombreux appels au civisme relayés régulièrement dans les pages du mensuel municipal et les campagnes de sensibilisation notamment au moyen de banderoles installées sur les sites sensibles, le phénomène persiste et s'aggrave même cycliquement.

Il est donc important de rappeler que tout auteur de dépôt sauvage s'expose à une amende pouvant aller jusqu'à 1500 Euros, ainsi qu'à une injonction de remise en état, à sa charge, avec exécution d'office. **La Commune a en ce sens mis en place des appareils photos notamment aux abords des parcs à containers, afin de faciliter la recherche et l'identification des contrevenants.**

RÉAMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DE LA COLETTE

Le Conseil Départemental a réalisé les travaux de réaménagement du carrefour de La Colette avec :

- création d'un rond-point pour sécuriser l'intersection entre la Route des Avocats (RD 76) et la Route d'Hyères (RD 554),
- création de trottoirs et d'un passage piétons, pour sécuriser l'accès aux arrêts de bus.

Deux quais de bus aux normes d'accessibilité ont également été aménagés par la Métropole TPM avec installation de deux abris-bus.



ACCUEIL DE LOISIRS DES ARQUETS : Installation d'un bâtiment modulaire

L'Accueil de Loisirs des Arquets est actuellement utilisé par l'association Jeunesse Inter Services (JIS) pour l'accueil de loisirs du mercredi et des petites vacances, et par la Ville dans le cadre de l'accueil de loisirs d'été. Afin d'augmenter la capacité d'accueil de l'établissement, fixée à 88 enfants, et de répondre ainsi aux demandes des familles, il a été procédé à l'installation d'un nouveau bâtiment modulaire de type Algeco. Ce module comprend une salle d'activité de 70m² et un espace sanitaires de 18 m² adapté pour les tout-petits (3 WC + lavabo). Il permettra d'accueillir 24 enfants supplémentaires de 3 à 5 ans.



ACQUISITION DE MATÉRIEL

La Ville s'est dotée d'un nouveau tracteur adapté pour la préparation des terrains de boules. Ce matériel pourra notamment être utilisé dans le cadre des concours de pétanque et de jeu provençal régulièrement organisés sur les terrains de La Crau et de La Moutonne.

de gauche à droite, Stéphane POUGET, conseiller municipal, Patrick AUDIFREN, président de la BFC, Christian SIMON et le fournisseur.



de gauche à droite, Mariléna STIRBU, directrice de l'ALSH, M. Stéphane MARX, architecte de la ville, Coralie MICHEL, conseillère municipale, François BOURRAT, directeur des services techniques et Gilles ROBIN, directeur du service jeunesse et sport

TRAVAUX RÉALISÉS PAR LA METROPOLE TPM

RUE DES GRANDS PINS

Achèvement des travaux de requalification de la rue comprenant la réfection du réseau d'eau potable, de l'éclairage public et de la chaussée.



POSE D'ABRIS A VELOS

Des abris à vélos ont été mis en place sur différents secteurs de la commune :

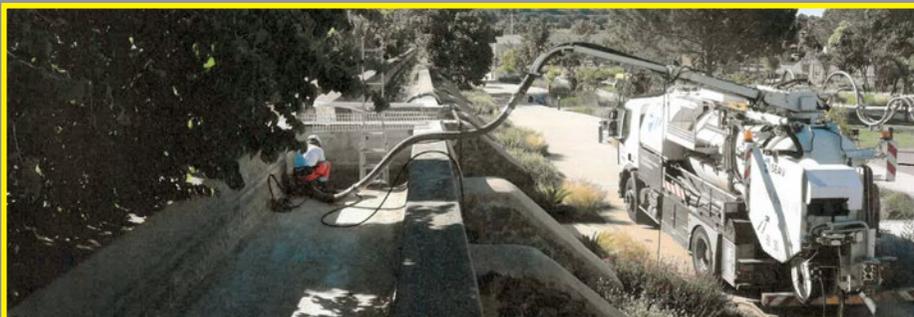
- Avenue Général de Gaulle, à proximité de l'arrêt de bus « Limans »
 - A la Gare de La Crau,
 - Au Complexe Sportif de l'Estagnol, à La Moutonne,
 - A proximité de l'arrêt de bus de l'Espace Culturel Jean-Paul Maurric.
- Un nouvel abri sera prochainement installé sur l'Avenue Frédéric Mistral, à proximité du Parc des Sports Louis Palazy.

Ces abris fonctionnent sur un mode « consigne » et sont donc accessibles 24h/24 et 7 jours/7. Il est recommandé de fermer la porte de la consigne utilisée au moyen d'un cadenas solide ou d'un antivol en U. L'occupation de chaque consigne est limitée à 48h en continu et l'usage est strictement réservé aux vélos, qu'ils soient classiques, pliants ou électriques : le stationnement des scooters, mobylettes, motos, tandems et remorques est donc interdit.



AVENUE JEAN MONNET LA MOUTONNE

Les travaux d'enfouissement des réseaux des réseaux d'électricité et de télécommunication sont en cours. Sont également prévues : la réfection des branchements d'eau et la réfection de l'éclairage public.



ENTRETIEN DU BÉAL

Chaque année avant l'été, la Ville de La Crau, simultanément avec la Ville de Hyères, procède aux travaux de nettoyage et de curage du Canal Jean Natte ou « Béal ». Ces travaux d'entretien concernent autant les parties aériennes que les parties couvertes et les siphons.

PRÉVENTION INCENDIE



Hervé CILIA
Adjoint au Maire
délégué à la sécurité et
aux risques majeurs



Catherine DURAND
Conseillère Municipale
déléguée au CCFE

DÉBROUSSAILLEMENT

La Ville remplit ses obligations avec un chantier d'insertion

L'Association Des Chantiers Extérieurs (ACDE) 83 met en œuvre des chantiers d'insertion en matière de débroussaillage, regroupant des détenus volontaires et en fin de peine du Centre Pénitentiaire de La Farlède. Durant six semaines, une équipe de dix personnes encadrée par deux éducateurs de l'association a ainsi débroussaillé 20 000 m² de terrain sur le territoire communal, principalement sur les secteurs du Fenouillet et du réservoir de la Haute-Durande à La Moutonne. Soulignons que, pendant toute la durée du chantier, la Ville a fourni aux travailleurs les repas, mais aussi les machines et les consommables.



COMITÉ COMMUNAL DES FEUX DE FORÊTS

Préparation de la saison estivale

Bénévole depuis 6 ans au sein du Comité Communal des Feux de Forêts (CCFF), Catherine DURAND, est également désormais en charge de cette délégation en tant qu'élue. Dans la perspective de la saison estivale, elle a réuni, le 26 juin dernier, l'ensemble de ses collègues bénévoles à l'Espace Culturel Jean-Paul Maurric.

Pour rappel, le CCFF fait partie intégrante de la chaîne de prévention et de lutte contre les incendies de forêt. A ce titre, il peut notamment :

- intervenir sur des feux naissants d'étendue limitée
- guider et assister les secours grâce à la connaissance du terrain
- surveiller les massifs par des patrouilles
- informer et sensibiliser le public sur le risque incendie et veiller à l'application des consignes de débroussaillage.

Cet été, du 1^{er} juillet au 31 août, ils seront 25 bénévoles craurois mobilisés pour participer à la protection des massifs de la Commune. Merci à eux !...



L'ACCÈS AUX MASSIFS FORESTIERS

Attention ! Durant l'été (et plus précisément du 21 juin au 30 septembre), l'accès aux massifs forestiers est strictement réglementé. Une carte est publiée chaque jour sur le site de la Préfecture du Var (www.var.gouv.fr), afin d'informer le public sur le niveau de risque de feu de forêt et sur les possibilités d'accès aux 9 massifs varois. Nous pouvons toutes et tous participer à la protection de nos forêts simplement en respectant ces consignes d'accès, définies selon le code couleur suivant :

Couleur Verte :

Niveau de risque incendie léger, il convient malgré tout de faire preuve de prudence

Couleur jaune :

Niveau de risque incendie modéré, la prudence est encore recommandée

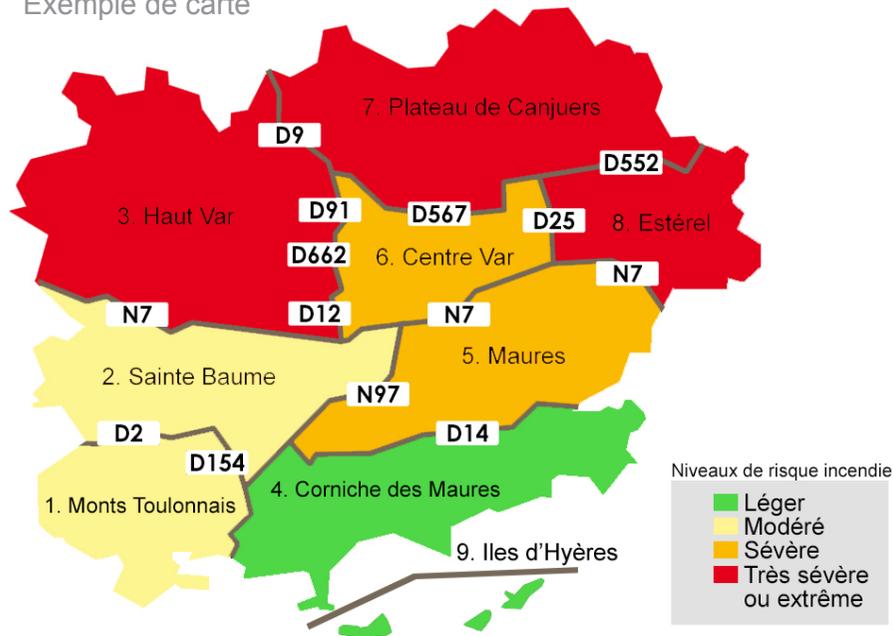
Couleur orange :

Niveau de risque incendie sévère, la pénétration dans les massifs est déconseillée

Couleur rouge :

Niveau de risque incendie très sévère ou extrême ; l'accès et la présence du public de même que la réalisation de travaux dans les massifs sont interdits.

Exemple de carte



RETOUR EN IMAGES

JUIN 2020

Cérémonie commémorative du 18 juin



Menu étoilé à l'école Jean Giono



L'animation, initiée par la société ELIOR, ayant été prévue de longue date, il a été décidé de la maintenir malgré les conditions sanitaires contraignantes liées au protocole mis en place dans le cadre du déconfinement. L'équipe du Service de Restauration Scolaire a donc proposé aux enfants un menu raffiné comprenant notamment un dessert de moelleux au chocolat préparé selon la recette du célèbre pâtissier Craurois, Denis MATYASY et qui a remporté un vif succès auprès des petits gourmands. Notons d'ailleurs que nombre d'entre eux avaient joué le jeu en s'habillant, pour l'occasion, de manière très élégante ! Le personnel, habillé tout aussi élégamment, les a servis à table, « comme au restaurant ». Une jolie initiative, bien appréciée par les enfants dans ce contexte très particulier de crise sanitaire...

ESPACE D'EXPRESSION

ENSEMBLE POUR LA CRAU

<http://epic83.com>

Interrompue pendant la campagne électorale, la parution du bulletin municipal reprend.

La fin de la campagne et le scrutin ont été perturbés par la situation sanitaire, un certain nombre d'électeurs ayant craint d'aller voter le 15 mars. Mais tout à fait légalement le scrutin a été validé.

M. Simon est pour 6 ans le maire de tous les Craurois et de toutes les Crauroises qu'ils ou elles aient ou non voté pour lui. Par vos votes, nous avons aussi été élus au conseil municipal. Nous représentons à nous deux la seule voix qui pourra porter la contradiction et des propositions différentes pendant ces 6 années. Comme nous l'avons toujours fait depuis 20 ans dans le bulletin municipal, nous vous ferons part de nos avis, de nos doutes, de nos analyses budgétaires... Notre ambition est de parler en votre nom et de vous permettre d'exprimer vos colères ou vos propositions. Si vous ne vous sentez pas représentées par la majorité municipale, si vous avez des désaccords avec celles et ceux qui décideront de notre avenir local, si vous voulez que votre opinion soit exprimée au sein du conseil municipal, que vous nous ayez choisis ou pas, pour vous tous, nous serons présents. Pour cela, vous pouvez nous joindre en mettant un mot dans notre boîte aux lettres placée à l'extérieur de la mairie. Nous prendrons contact avec vous. M. le maire est content d'avoir une opposition ! A nous, avec vous, de lui montrer qu'une opposition constructive, ferme et sans concession, est utile à la démocratie, à notre commune et à ses administrés. Nous vous souhaitons de passer le meilleur été possible.

Vos élus : Maguy Fache - Jean Codommier

**DON DE SANG
MAINTENANT
C'EST URGENT**



**RÉSERVES
FAIBLES**

La mobilisation de chacun d'entre nous est donc essentielle ! Elle peut sauver des vies...

Soulignons en outre que les dons de sang sont possibles toutes les huit semaines : les personnes ayant donné au début du confinement peuvent donc dès à présent revenir en collecte !

Une collecte de sang aura lieu à La Crau, le jeudi 16 juillet 2020, de 15h à 19h30. Elle sera organisée à l'Espace Culturel Jean-Paul Maurric, dans le strict respect des consignes sanitaires et sur rendez-vous à prendre en ligne sur le site internet www.resadon.fr.

**Nous comptons sur vous !
Les patients comptent sur vous !**

Renseignements auprès de l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles :

- Tel : 06.21.89.80.91 (M. VAINGUER)
- Email : adsblacrau83@gmail.com
- Site : <http://sites.google.com/site/adsblacrau>

PLANNING DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET DECHETS VERTS

JUILLET / AOUT 2020

ZONES	JUILLET	AOUT
ZONE 1 : Parc de La Moutonne / L'Estagnol / L'Estalle	Lundi 6	Lundi 3
ZONE 2 : La Pie / La Durande / La Haute-Durande	Mardi 7	Mardi 4
ZONE 3 : Centre La Moutonne / La Tourisse / Les Tassys / La Bouisse / La Capite	Jeudi 2	Jeudi 6
ZONE 4 : La Glavy / Les Vannes / Terre Noire	Vendredi 3	Vendredi 7
ZONE 5 : Les Cougourdons / Clairval / La Ruytèle / Tamagnon	Lundi 13	Lundi 10
ZONE 6 : Le Petit Tamagnon Les Pious	Mercredi 15	Mardi 11
ZONE 7 : Rocade de l'Europe / Les Tourraches / Le Patrimoine Hameau des Pourpres	Jeudi 9	Jeudi 13
ZONE 8 : Les Arquets Sud / Les Levades / Les Goys Fourmiers Les Avocats / Gavarry	Vendredi 10	Vendredi 14
ZONE 9 : Les Arquets Nord / Les Maunières / Jean Toucas 1 ^{ère} DFL / 22 ^{ème} BMNA / Les Pinsons / Les Rouges-Gorges	Lundi 20	Lundi 17
ZONE 10 : Les Escudiers	Mardi 21	Mardi 18
ZONE 11 : Les Meissonniers	Jeudi 16	Jeudi 20
ZONE 12 : Les Longues / Notre-Dame / La Mondrive	Vendredi 17	Vendredi 21
ZONE 13 : La Gensolenne / La Grassette / La Bastidette / Le Mont-Redon	Lundi 27	Lundi 24
ZONE 14 : La Monache / Les Sauvans / Le Collet Long	Mardi 28	Mardi 25
ZONE 15 : Le Vallon du Soleil Les Martins	Jeudi 23	Jeudi 27
ZONE 16 : Maraval / Montbel	Vendredi 24	Vendredi 28

+ D'INFOS

- ✓ Pour tout renseignement complémentaire concernant les plannings de collecte, vous pouvez contacter le Numéro Vert «Allo Mairie» : 0 800 00 30 24
- ✓ Toutes les infos utiles et le plan détaillé de chaque zone sont sur le site www.villedelacrau.fr, rubrique «Démarches / Environnement»



LES INSCRIPTIONS AU CONSERVATOIRE TPM JUSQU'AU 2 SEPTEMBRE !

Pour la rentrée 2020, la période de réinscription (du 15 juin au 3 juillet) est désormais close. Les nouvelles inscriptions restent ouvertes jusqu'au 2 septembre 2020. Nouveauté : le formulaire en ligne est désormais étendu aux nouvelles inscriptions. Facilitez-vous la vie, ne vous déplacez plus sur site. Plus d'infos sur www.conservatoire-tpm.fr

LES PLAGES CULTURELLES TPM DE L'ÉTÉ

Après une absence forcée de quelques mois, les équipements culturels de la Métropole proposent cet été plusieurs expositions et rendez-vous au public.

Les festivals Design Parade Hyères et Toulon ainsi que l'exposition « Futurissimo, collection du Centre Pompidou » étant reportés à l'été 2021, la villa Noailles et la Métropole TPM vous proposent une nouvelle programmation à Toulon et Hyères dès le 10 juillet !

À Toulon, du 10 juillet au 1^{er} novembre, à travers un parcours dans le centre-ville, les expositions estivales sont autour des arts décoratifs depuis l'après-guerre jusqu'à nos jours.

Hôtel des Arts : le photographe François Halard expose une série de photographies extraites de « Suite Méditerranée » présentée dans le cadre de Design Parade 2017. De nouvelles images viennent compléter ce panorama autour de la période de reconstruction de la ville.

Galerie du Canon : exposition de trois œuvres majeures réalisées pour le siège de la Caisse d'Épargne à Toulon dans les années 60.

Ancien Evêché : les deux designers et artistes Matthieu Cossé et Benoît Maire y présentent leurs travaux.

L'artiste **Alexandre Benjamin Navet** intervient sur les 3 lieux phares de ce parcours artistique, en passant par la rue des Arts, qu'il habille avec des compositions inspirées par le patrimoine et l'art de vivre toulonnais.

À Hyères du 10 juillet au 30 août, à la villa Noailles et au centre d'art l'Annexe : expositions sur l'architecture, design, sculptures,... ponts entre l'histoire du lieu et la création de notre temps. www.villanoailles-hyeres.com

Morceaux choisis à Tamaris

La villa Tamaris à La Seyne-sur-Mer rouvre ses portes le 21 juillet jusqu'au 21 septembre avec une exposition intitulée « C'est votre choix » : 35 artistes de tous horizons invités à porter un regard sur le fonds de la villa et à en choisir une œuvre.

Le retour du spectacle vivant !

La scène nationale Châteaувallon à Ollioules ouvre ses jardins et sa pinède au public, pour une série de 12 rendez-vous gratuits, du 26 juin au 21 juillet, en début de soirée autour de la danse, de la musique, des lectures, du cinéma...

Nombre de places limité - Réservations obligatoires au 04 94 22 02 02 ou 04 98 00 56 76. www.chateaувallon.com

L'Opéra de Toulon propose deux concerts gratuits au Foyer Campra : le 17 juillet à 19h (récital des artistes du chœur de l'Opéra de Toulon) et le 24 juillet à 19h (orchestre à cordes de l'Opéra de Toulon). Et trois autres concerts hors les murs, le mercredi 22 juillet à 21h place Saint-Pierre à Brignoles (04 94 86 22 41), le samedi 25 juillet à 21h place du Général de Gaulle à La Valette-du-Var (04 94 23 62 06), et le mercredi 29 juillet à 21h au théâtre du Rocher à Cotignac (04 94 04 61 87). Réservation obligatoire au 04 94 92 58 65 du lundi au vendredi de 10h à 12h



UN COLLECTIF FORT POUR LA RELANCE ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

À l'initiative de la Métropole TPM et en lien avec la CCIV, les différents partenaires économiques et institutionnels du territoire se sont réunis le 4 juin dernier à Toulon. Salueant les mesures importantes et les initiatives prises par les décideurs au niveau régional et local, en faveur de l'économie, le président de TPM, Hubert Falco, a ainsi lancé un **appel à poursuivre et travailler collectivement** : « Face à cette crise sanitaire et économique sans précédent, soyons pragmatiques, concrets et efficaces ! Inscrivons-nous dans une démarche constructive ». Cette 1^{ère} rencontre est ainsi venue officiellement souder un pacte collectif, solidaire et fort qui permettra de répondre au plus vite et de façon coordonnée aux attentes du monde économique. Plusieurs mesures ont été actées : la continuité de la cellule d'orientation et de soutien aux acteurs économiques créée pendant le confinement ; la mise en place d'un comité de pilotage animé par William Reich, président du Tribunal de Commerce de Toulon ; la mise en place d'un véritable observatoire économique ; la réalisation d'une campagne de communication « Acheter, Consommer local ». Prochaine conférence prévue en juillet, avec de nouvelles propositions.



Naissances

Stella LARRALDE
Sacha MARTINET
Chang Liya THUONG
Mickaël MINETTO
Noam BATOUCHE
Théa GONZALEZ
Théa JACQUIER-BRET
Nikki CARDOT SIURO
Lou SANSON
Romane COUSIN
Gabriel SUEUR-AIMÉ
Sauvane DAGAND
Hugo WAWERLA
Angéline COTEUX MATTEI
Mia ZAPATA
Agathe COLLAS
Anna FLACHON
Lewis JALEME
Neil BRISSON

Mariages

GUERIN Gérémy et ISNARD Julie
ESTEVE Robert et SCANVIC Véronique
MASSA Francesco et BOYER Françoise
MUNOZ Stéphane et PETIT Camille
DELAPORTE Lionel et JERUSEL Karine
GENDRON Henri et COUSIN Lucie
GONDON Jean-Philippe et FERRERO Edith
AMBROSE Thierry et MARRET Perrine

Décès

Jean-Luc ESPIN
Anna FRONGIA veuve FOUSSAT
Michel JUANICO
Marie GARCIA épouse PAPARONE
Josette ISNARD veuve GUEIRARD
Albert ROVERS
Dominique FAUQUET épouse ARNAL
Bronislawa (dite Renée) ULAK épouse BOUCLY
Jean-Paul ROUBAUD
Paulette BARLET veuve MOREDI
Christophe ANARES
Ghislaine TORTORA épouse NIMMEGEERS
Juan GARCIA PEREZ

PERMANENCES VEOLIA

La société VEOLIA sera présente en Mairie, de 13h30 à 16h30, les dates suivantes :

- ✓ mercredi 5 août
- ✓ mercredi 12 août
- ✓ mercredi 19 août
- ✓ mercredi 26 août

Lors de ces permanences, vous pourrez notamment obtenir tous les renseignements utiles concernant votre facture d'eau.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous vous absentez cet été de votre domicile ? Avant de partir en vacances, vous pouvez signaler votre départ au Service de Police Municipale de La Crau, dans le cadre de l'opération Tranquillité Vacances. Une surveillance gratuite sera ainsi effectuée durant votre absence (2 mois maximum), avec des passages quotidiens devant votre domicile.

Pour bénéficier de ce service, il convient d'en faire la demande au moins 48h avant votre départ. Vous pouvez télécharger le formulaire de demande en ligne, sur le site www.villedelacrau.fr (rubrique Démarches / Police Sécurité) et le déposer dûment complété et signé en Mairie, au Service de Police Municipale.

Attention !
En cas de vacances interrompues, veuillez bien à prévenir le service de votre retour anticipé.

Infos : Police Municipale de La Crau - 04.94.01.56.81

VOUS AVEZ BIENTÔT 16 ANS : Pensez au recensement mili- taire !

Il est rappelé aux jeunes gens (garçons et filles) atteignant l'âge de 16 ans, qu'ils doivent obligatoirement se faire recenser en Mairie, au plus tard dans un délai de 3 mois suivant leur anniversaire, afin d'effectuer la Journée de Défense et de Citoyenneté.

Les jeunes gens concernés, ou leur représentant légal, doivent se rendre en Mairie (Service Population) munis de leur carte d'identité ou de leur passeport en cours de validité et du livret de famille des parents.

A l'issue de cette formalité, il leur sera remis une attestation de recensement à conserver précieusement car elle leur sera notamment réclamée lors de l'inscription à divers examens, au permis de conduire ou encore à l'université. Il faut enfin souligner que cette démarche permet ultérieurement l'inscription automatique sur les listes électorales à l'âge de 18 ans, d'où l'importance de bien l'effectuer dans les délais indiqués ci-dessus.

Infos :
Service Population - 04.94.01.56.80

PERMANENCES DE LA GRIVE

L'association de chasse « La Grive » organise deux permanences pour la vente des cartes de chasse, le lundi 20 juillet et le lundi 24 août 2020, de 18h à 19h, au Café « Le France ».

LES INFOS DE L'AS- SOCIATION LOISIRS VOYAGES - CIL LA CRAU

L'association reprend progressivement son activité et prévoit d'ores et déjà une sortie sur le thème des Canaux de Martignes, le dimanche 20 septembre 2020.

Contact : 07.81.72.39.92

LES INFOS DE L'ASSOCIATION ISIS ANIMATION CRAUROISE

L'association organise un repas « Huîtres à volonté », chez « Petit Pierre », le samedi 31 octobre 2020. Au programme également de cette journée : visite de la cave de Frontignan.

Infos : 06.63.11.02.87
isis.animation.jeunes@gmail.com
www.isis.animation.fr
Facebook/ISIS Animation Crauroise

LES BONNS NUMÉROS

Mairie : 04.94.01.56.80
Télécopie : 04.94.01.56.83
E-mail : mairie@villedelacrau.fr

Allo Mairie ! : 0 800 00 30 24

Police Municipale : 04.94.01.56.81

Gendarmerie :
17 (urgence)
04.94.12.15.70 (brigade de Hyères)

Pompiers : 18

SAMU : 15

Pharmacies de garde : 3237

Dentistes de garde : 0 892 566 766

SOS Médecin : 04.94.14.33.33

SOYEZ ACTEUR DE VOTRE
CADRE DE VIE AVEC
**L'APPLICATION
CITOYENNE**

ACCIDENT - DEGRADATION
DECHETS - ANIMAL ERRANT
VOIRIE / ESPACES VERTS -
INCENDIE / INONDATION
CAMBRIOLAGE - TAPAGE



Télécharger dans
l'App Store

DISPONIBLE SUR
Google Play

Pierre MEYER nous raconte ses souvenirs à propos de l'avenue de la Libération, des vendanges, et de sa superbe Vespa.

J'habite depuis toujours au numéro 43 de l'avenue de la Libération dans la maison qui appartient à ma famille depuis le début du siècle dernier. L'avenue était encore vivante, avec des commerces dans lesquels les gens du village et de la campagne venaient faire leurs courses. Les chevaux passaient se faire ferrer chez Fernand PISTON, le maréchal ferrant et des automobiles pas encore nombreuses fréquentaient l'atelier de mécanique du garage MARTEL où des pompes les approvisionnaient en essence. La boulangerie de Monsieur BONIN, reprise ensuite par Monsieur CALES, attirait aussi du monde.

De l'autre côté de l'avenue, le docteur Raymond GASPERINI associait une excellente médecine avec le métier de vigneron. Les vignes, je les ai pas mal fréquentées, puisque dès quatorze ou quinze ans j'ai été un habitué des vendanges. Avec d'autres jeunes on formait un groupe qui travaillait là où on nous demandait. Un des fils du docteur GASPERINI, Alain, qui s'occupait du domaine nous appelait régulièrement. C'était Monsieur CLERICI, transporteur dans la rue de Solliès, qui passait nous prendre devant le garage MARTEL pour nous mener sur le chantier avec son camion.

Vers le milieu des années 50, j'ai fait plusieurs fois les vendanges au domaine des Mesclances. Nous étions une équipe d'une dizaine de vendangeurs, peut-être un peu plus. Le matin, c'est le transporteur installé dans la rue d'Hyères, Monsieur ROMANO, qui nous prenait dans le village pour nous mener jusqu'aux Mesclances dans sa camionnette, une espèce de bétailière dans laquelle nous nous entassions comme nous pouvions, et qui nous ramenait le soir. Tonin DEMARIA, le contremaître s'occupait du chantier, sous la direction de Mademoiselle Anne de BOUTIGNY dont la famille était propriétaire du domaine. Anne était toujours dans les vignes avec nous, elle surveillait la façon dont on travaillait, comment on coupait... Au début, j'étais coupeur, puis Monsieur DEMARIA m'a demandé de faire le porteur. Transporter les grappes et les vider la charrette était un travail pénible pour lequel on utilisait une hotte métallique. Une fois remplie, la hotte devenait tellement lourde qu'on devait se caler un cousin sur l'épaule pour ne pas avoir mal. Et le soir, quand on quittait le chantier, on était tellement épuisé qu'on n'avait qu'une idée, c'était d'aller se coucher !

Quand j'étais gamin, je passais mon temps avec les copains du quartier des Escudiers, Dédé et les sœurs SPOLTI, Alfred et Albert ASTROLOGI, Loulou RAVEL, et d'autres encore. On était une bonne équipe, la raïlle des Escudiers, qui faisait les quatre cents coups.

Vers 17 ans j'ai eu un scooter, une Vespa. Aujourd'hui c'est banal de rouler en scooter, mais à l'époque où l'on voyait encore beaucoup de chevaux et de charrettes dans les rues, c'était rare ! Tous les jeunes en rêvaient. Au village, il y avait quelques Lambretta, mais des Vespa, je crois me souvenir qu'il n'y avait que la mienne. Dans la bande, un seul autre copain, Fred ASTROLOGI possédait un deux roues à moteur, une moto de marque Peugeot, rouge, je ne sais plus de quelle cylindrée. La Vespa, je l'ai eue avant de rentrer à l'arsenal, quand je travaillais dans la carrosserie de mon père à Solliès-Pont. Je n'ai jamais su comment il a pu faire pour la payer. Je m'en servais pour aller travailler et aussi pour sortir. Avec la raïlle, on ne ratait aucune fête des environs, La Farlède, Solliès... Quand on y allait, je transportais souvent un copain, et même des fois deux. La Vespa ne chômait pas, et je roulais chargé !



Avec les vendangeuses, Pierre MEYER et Tonin DEMARIA.



Vendanges au domaine des Mesclances. Pierre MEYER, à droite sur la photo, vide un seau de raisins dans la remorque, à gauche Tonin DEMARIA, le contremaître.



Pierre pose sur sa Vespa.

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Saluer
sans serrer la main
et arrêter les embrassades



Eviter
de se toucher
le visage



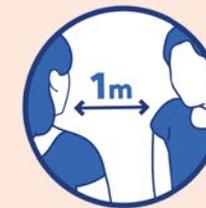
Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une
solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Se moucher dans
un mouchoir à usage unique
puis le jeter



Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres



En complément de ces gestes, porter un masque
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

SAUVEZ DES VIES
**RESTEZ
PRUDENTS**

INFOS LEGALES

La Crau, une ville à la campagne

Juillet - Août 2020

Dépôt légal : janvier 1993

Directeur de publication : M. Christian SIMON

Rédaction, Photos, Dessins : Mairie de La Crau

Création graphique : Mairie de La Crau

Impression : Print Concept

Distributeur : Mairie de La Crau

Imprimé à 9500 exemplaires